

**Arrêté n°2016-135 du 8 juillet 2016 portant
délégation de pouvoir pour le maintien de
l'ordre, en faveur de la directrice de l'Institut
Universitaire de Technologie**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 712-1 à R. 712-8 ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts de l'Institut Universitaire de Technologie de l'Université d'Angers ;

Vu le procès-verbal du conseil d'administration en date du 15 février 2016 relatif à l'élection de M. Christian ROBLEDO aux fonctions de Président de l'Université d'Angers,

A R R E T E :

Article 1^{er} - Délégation de pouvoir est donnée à la directrice de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) pour assurer le maintien de l'ordre dans les enceintes et les locaux mis à disposition de l'IUT situés :

- Bâtiments A, B, C, D, E, F et G - 4 boulevard Lavoisier 49016 - Angers Cedex 01,
- IUT de Cholet - 3 rue Henri Hué - 49300 CHOLET.

A ce titre, il peut prendre toute mesure utile pour assurer le maintien de l'ordre, y compris l'appel à la force publique.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice de l'Institut Universitaire de Technologie, M. Jean-François BRUGGEMAN, Ingénieur de recherche, Responsable administratif de l'IUT, exerce les compétences prévues à l'article 1^{er} ci-dessus pour le site d'Angers.

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice de l'Institut Universitaire de Technologie, M. Jean-François BRUGGEMAN, exerce les compétences prévues à l'article 1^{er} ci-dessus pour le site de Cholet.

Article 4 - Le présent arrêté prend effet à compter du 8 juillet 2016. Il abroge et remplace l'arrêté n° 2013-53 du 5 septembre 2013.

Article 5 - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des actes administratifs de l'université d'Angers.

Fait à Angers, le 8 juillet 2016, en trois exemplaires originaux.

Le déléguant,

Christian ROBLEDO

Président de l'université

Signé

Destinataires : Directeur Général des Services, Directrice de l'IUT, M. Jean-François BRUGGEMAN, Service juridique (Registre des actes administratifs).

Mis en ligne le 18/07/2016